



---

**Laboratoire  
de Recherche  
en Gestion  
& Economie**

Working Paper  
**Working Paper**  
2010-03

**Responsabilité sociale de l'entreprise  
et théorie de l'organisation**

**Jacques Thépot**

Mars 2010

Université de Strasbourg  
Pôle Européen de Gestion et d'Economie  
61 avenue de la Forêt Noire  
67085 Strasbourg Cedex  
<http://ifs.u-strasbg.fr/large>

**IFS**  
Institut de Finance  
de Strasbourg

# Responsabilité sociale de l'entreprise et théorie de l'organisation<sup>1</sup>

Jacques THÉPOT  
LARGE, École de Management  
Université de Strasbourg  
Février 2010

## Une anecdote

En préparant ce texte, je me suis rappelé un entretien de Jean-Marie Messier, alors PDG de la Compagnie générale des eaux, paru dans le journal la Croix du 7 décembre 1996. Dans ce texte, celui qui n'était pas encore J2M, présentait aux lecteurs du journal catholique toutes les initiatives que son entreprise mettait en œuvre en faveur de l'emploi et l'insertion des jeunes en difficulté.

Lors d'une assemblée générale de sa société, nous raconte-t-il, le président de la CGE s'était félicité de ce que sa société apportait son concours à un petit restaurant d'un quartier difficile de Rouen engagé dans un travail d'insertion. Cette annonce avait provoqué, dans la salle, la désapprobation d'un petit actionnaire dont le président Messier eut tôt fait de dénoncer la logique financière. L'entreprise est socialement responsable, disait-il en substance, et se doit de contribuer à réduire les effets du chômage sur la population.

J'avais réagi à cette anecdote par un courrier des lecteurs publié quelques jours plus tard. En voici un extrait :

« Tout le monde est d'accord pour que le petit restaurant du quartier « difficile » de Rouen puisse bénéficier du soutien de la collectivité. Mais il n'est pas évident que la meilleure façon de le faire soit celle qui est proposée par le PDG de la CGE et qui se ramène au fond à faire la charité avec l'argent des autres - celui des actionnaires. On peut légitimement défendre l'opinion selon laquelle le financement de ce type d'activité sociale relève de la redistribution des revenus ; cette redistribution est réalisée soit par la fiscalité soit pas les dons collectés et

---

a) <sup>1</sup> A paraître dans *La responsabilité sociale de l'entreprise : entre concept pluridisciplinaire et pratiques industrielles*, JM Tuffery-Andrieu (dir.). Presses Universitaires de Rennes, 2010.

gérés par des associations. Le petit actionnaire et le PDG ont alors le loisir de contribuer personnellement et à due proportion de leurs revenus respectifs au soutien du restaurant rouennais. A l'entreprise, il est seulement demandé de distribuer l'eau au juste prix sans prélever sa rente sur le consommateur, de ménager ainsi son pouvoir d'achat et, ce faisant, de contribuer à l'emploi global ».

Cette anecdote - caricaturale car le financement du restaurant était une goutte d'eau dans le budget de la CGE – exprime ceci : si l'entreprise agit dans le domaine social, écologique ou humanitaire ce n'est que par substitution à l'action publique de régulation et de redistribution. Il ne s'agit donc pas de mesurer les bienfaits de telles initiatives généreuses en soi, de point de vue de l'éthique pure mais de savoir si cette substitution se justifie au plan collectif.

L'entreprise peut-elle et doit-elle prendre ainsi, de manière volontaire, sa part de la régulation du système ? C'est à travers cette question qu'il convient de juger la RSE.

La RSE recouvre un ensemble de recommandations et d'intentions censées traduire dans les pratiques managériales le fait que l'entreprise est débitrice à l'égard de la société (Devinney, 2009) : elle en consomme les ressources ; elle doit donc, au-delà de la contribution par l'impôt et du respect de la réglementation, s'acquitter de certaines obligations en matière sociale, éthique et environnementale et moduler son action en conséquence. Ces obligations s'exercent au premier chef envers les parties prenantes (les *stakeholders*) autres que les actionnaires, c'est-à-dire notamment les consommateurs et les salariés. N'étant guère liées à la contrainte de la loi, ces obligations prennent la forme de bonnes pratiques et d'engagements volontaires mais soumis à la vigilance de groupes sociaux. La RSE relève de l'autorégulation.

Dans une première partie, nous discuterons le rôle autorégulateur de la RSE du point de vue de la théorie économique de l'organisation : cette analyse montrera les limites de la RSE. Puis, dans une seconde partie, nous étendrons notre réflexion en examinant en quoi une vision anthropomorphe de l'entreprise apporte des éléments plus favorables aux pratiques de la RSE.

### **La RSE au risque de la théorie de l'organisation**

La théorie néoclassique, dans sa pureté de cristal, ne peut être que réservée sur l'intérêt de combiner la responsabilité sociale de l'entreprise avec les exigences de création de valeur et de maximisation de profit ; car, dans une économie de marché, nous dit-on, ces exigences sont par construction, en cohérence avec les attentes des actionnaires et, par voie de conséquence avec celles de tous les agents économiques lorsque les prix d'équilibre prévalent. Dans ce

contexte, les besoins collectifs – les biens publics - relèvent d'institutions financées par l'impôt et soumises au contrôle de la démocratie ; dès lors les questions sociales, éthiques et environnementales sont du ressort de l'individu et de son vote (cf. Friedman, 1970).

Ceci étant, d'un point de vue économique, la RSE peut être considérée comme un dispositif visant à internaliser les externalités que l'entreprise inflige à certains des groupes de l'environnement. La question est alors de savoir dans quelle mesure il convient de régler ces externalités autrement que par la loi ou la taxation.

Pour y répondre, il convient de faire appel à ce que l'on appelle *la théorie économique de l'organisation* (ou théorie contractuelle), qui prolonge la théorie néoclassique. Dans cette théorie (Tirole, 1988), l'entreprise est considérée comme un *nœud de contrats* entre les différentes parties prenantes. C'est dans ce cadre conceptuel que sont principalement discutées aujourd'hui les questions de gouvernance (Tirole, 2006), les relations entre clients et fournisseurs, entre employeurs et employés. La notion de contrat formalise les relations d'agence qui structurent l'organisation ; le pilotage de celle-ci est alors assuré par des mécanismes d'incitations alignant les intérêts des acteurs avec celui de l'organisation.

Dans ce cadre conceptuel, la question de la RSE se formule ainsi : est-il possible de prendre en compte l'intérêt de tous les *stakeholders* en démultipliant les contrats qui définissent l'entreprise et quelle cohérence faut-il attendre en recomposant le tout ? Cela revient en fait à assigner à la direction de l'entreprise plusieurs objectifs à la fois au lieu de n'en retenir qu'un seul – la maximisation de la valeur actionnariale - . Quel système d'incitations pourrait-on concevoir qui conduise le manager à courir de la sorte plusieurs lièvres à la fois ? Les travaux de Holmström et Milgrom (1991) montrent que le meilleur système de rémunération dans ce cas est un système de salaire fixe non lié aux performances. Autant le savoir. Que signifient l'action et la responsabilité du manager dans un tel contexte ?

On comprend alors que, dans cette perspective contractuelle, on préfère démultiplier les organisations elles mêmes, en application du principe « un instrument, une politique », c'est-à-dire, en l'espèce, « une mission une organisation ». Ainsi est-il légitime d'avoir une séparation entre, d'un côté, des entreprises créatrice de valeurs sur les marchés et, de l'autre, des organisations publiques, associations ou autre chargées des questions sociales, humanitaires ou écologiques. Chacun à sa place.

Il reste, comme le souligne également notre théorie, que les contrats sont par nature incomplets, car ils ne sauraient couvrir toutes les situations possibles dont ni le régulateur ni l'entreprise elle-même ne sait établir la liste. La RSE peut alors se concevoir comme un facteur de complétude des contrats, en favorisant le contexte relationnel et social qui en assure

la bonne fin ou en réduit le coût. Autrement dit, on est socialement responsable pour stabiliser les relations de l'entreprise avec son environnement et bénéficier en retour des bonnes pratiques en vigueur chez les partenaires de l'économie. Dans ce cas, la RSE est un adjuvant au bon fonctionnement de l'entreprise ; elle signale que le dirigeant sait se soucier d'enjeux qui dépassent la simple rentabilité. Une façon pour celui-ci d'asseoir sa légitimité dans les situations non prévues dans les contrats et qui sont génératrices de conflits. Ce rôle de stabilisation, dans les relations sociales en particulier, contribue au bien être collectif.

### **La RSE au-delà de la théorie l'organisation**

La théorie économique fait ainsi peu de cas de la RSE tout simplement car elle préfère, si besoin est, remettre dans les mains d'un régulateur le soin de corriger les externalités, ceci par la loi, l'impôt et la création d'agences appropriées aptes à rédiger et imposer les bons contrats. Le contexte mondialisé qui est le nôtre, l'échec du sommet de Copenhague montrent cependant que la globalisation court plus vite que la régulation.

Cette théorie économique nous raconte au fond une histoire assez naïve : on pourrait confier la gestion de l'entreprise à un notaire supervisant des traders calculant en temps réel leurs gains et pertes. Or, l'entreprise est un lieu d'action collective, organisation structurée par des valeurs de confiance, d'engagement et par l'attachement à une culture et le souci de l'image. Ainsi notre théorie est-elle un peu hors sujet sur ces questions. En revanche, toute une littérature en management développe une vision anthropomorphique de l'entreprise qu'il convient de considérer ici. Cette vision ouvre en effet une double perspective intéressante pour réhabiliter la RSE dans la poursuite du bien commun

*La première concerne les systèmes de valeurs.* La RSE est amenée à jouer un rôle d'autorégulation dans la mesure où elle se veut une transcription opérationnelle de certaines valeurs dans la conduite des affaires. La question est ainsi d'articuler le système de valeurs de la société et celui de l'entreprise. Cela suppose (i) une cohérence interne du système de la société (cf. Devinney, 2009) (ii) une cohérence interne du système de l'entreprise, centrée inévitablement autour de la notion de performance (iii) une cohérence entre les 2 systèmes. Que signifierait la RSE pour une entreprise située en Afghanistan, en Chine ?

En définitive, on sent bien que tout cela n'a de sens qu'en référence à un socle de valeurs communes qui crée de facto l'alignement des systèmes de valeurs de l'entreprise et de la société. Cette convergence, semble-t-il, est limitée par la géographie ; elle s'inscrit dans l'histoire. Sans doute autour du bassin rhénan.... Pour illustrer ce point, on peut noter un courant de recherches en management visant à établir la convergence entre la RSE et les pratiques de bonne gouvernance. Le concept, unificateur est celui d'*accountability*. D'un côté

comme de l'autre, le manager se doit avant tout rendre compte **de** son action en répondant **à** un tiers, les actionnaires et/ou les parties prenantes (cf. Thépot, 2000)

*La seconde concerne ce que l'on appelle la métarégulation* (Gill, 2009) appelée à compléter la régulation administrative. Cette métarégulation est réalisée par des groupes sociaux (ONG, agences, etc..) qui sont là pour rendre les pratiques d'autorégulation des entreprises plus efficaces, à travers des classements, des ratings, des publications. Cela fonctionne dans la mesure où les entreprises – toujours dans cette vision anthropomorphe – sont soucieuses d'insérer leurs actions dans un réseau social par lequel elles seront valorisées, en espérant bien sûr des retombées positives du point de vue des consommateurs et des actionnaires. Dans ces conditions, la RSE fait partie d'un processus d'innovation propre à l'industrie de la régulation, visant à tester de nouvelles formes d'autorégulation plus efficaces que la régulation étatique et administrative.

La RSE est-elle un instrument adapté à l'autorégulation du système économique ? En examinant ce que la théorie de l'organisation dit nous avons répondu successivement « non », « peut-être » ; en examinant ce qu'elle n'ose pas dire, nous avons répondu « oui, si » et « pourquoi pas ? ». Ce balancement de la pensée témoigne que le débat n'est pas clos.

## Références

DEVINNEY (T.), "Is the socially responsible corporation a myth? The Good, the Bad and the Ugly of corporate social responsibility", *Academy of Management Perspectives*, 2009, 23 n°2, 44-56.

DUPUY (Y.), « La responsabilité sociale de l'entreprise ». *Mélanges en l'honneur de Roland Pérez*, EMS, Colombelles, 2005, 177-188.

FRIEDMAN (M.), "The social responsibility of business is to increase its profits", *New York Times Magazine*, 1970.

GILL (A.), "Corporate governance as social responsibility: a research agenda", *Journal of International Law*, 2008, 26 n°2, 452-478.

HOLMSTRÖM (B.), ET MILGROM (P.), "Multi-task principal agent analyses: incentive contracts, asset ownership and job design", *Journal of Law, Economics and Organization*, 1991, n° 7, 24-68.

THÉPOT (J.), « Le tiers dans la décision », THÉPOT *et al* (dir.) *Mélanges en l'honneur de Jacques Lesourne*, Dunod, 2000, 158-169.

TIROLE, J., *The Theory of Industrial Organization*, MIT Press, 1988.

TIROLE, J., *The Theory of Corporate Finance*, MIT Press, 2006.

# Working Papers

## Laboratoire de Recherche en Gestion & Economie

---

- D.R. n° 1 "Bertrand Oligopoly with decreasing returns to scale", J. Thépot, décembre 1993
- D.R. n° 2 "Sur quelques méthodes d'estimation directe de la structure par terme des taux d'intérêt", P. Roger - N. Rossiensky, janvier 1994
- D.R. n° 3 "Towards a Monopoly Theory in a Managerial Perspective", J. Thépot, mai 1993
- D.R. n° 4 "Bounded Rationality in Microeconomics", J. Thépot, mai 1993
- D.R. n° 5 "Apprentissage Théorique et Expérience Professionnelle", J. Thépot, décembre 1993
- D.R. n° 6 "Strategic Consumers in a Duable-Goods Monopoly", J. Thépot, avril 1994
- D.R. n° 7 "Vendre ou louer ; un apport de la théorie des jeux", J. Thépot, avril 1994
- D.R. n° 8 "Default Risk Insurance and Incomplete Markets", Ph. Artzner - FF. Delbaen, juin 1994
- D.R. n° 9 "Les actions à réinvestissement optionnel du dividende", C. Marie-Jeanne - P. Roger, janvier 1995
- D.R. n° 10 "Forme optimale des contrats d'assurance en présence de coûts administratifs pour l'assureur", S. Spaeter, février 1995
- D.R. n° 11 "Une procédure de codage numérique des articles", J. Jeunet, février 1995
- D.R. n° 12 "Stabilité d'un diagnostic concurrentiel fondé sur une approche markovienne du comportement de rachat du consommateur", N. Schall, octobre 1995
- D.R. n° 13 "A direct proof of the coase conjecture", J. Thépot, octobre 1995
- D.R. n° 14 "Invitation à la stratégie", J. Thépot, décembre 1995
- D.R. n° 15 "Charity and economic efficiency", J. Thépot, mai 1996
- D.R. n° 16 "Pricing anomalies in financial markets and non linear pricing rules", P. Roger, mars 1996
- D.R. n° 17 "Non linéarité des coûts de l'assureur, comportement de prudence de l'assuré et contrats optimaux", S. Spaeter, avril 1996
- D.R. n° 18 "La valeur ajoutée d'un partage de risque et l'optimum de Pareto : une note", L. Eeckhoudt - P. Roger, juin 1996
- D.R. n° 19 "Evaluation of Lot-Sizing Techniques : A robustness and Cost Effectiveness Analysis", J. Jeunet, mars 1996
- D.R. n° 20 "Entry accommodation with idle capacity", J. Thépot, septembre 1996

- D.R. n° 21 "Différences culturelles et satisfaction des vendeurs : Une comparaison internationale", E. Vauquois-Mathevot - J.Cl. Usunier, novembre 1996
- D.R. n° 22 "Evaluation des obligations convertibles et options d'échange", Schmitt - F. Home, décembre 1996
- D.R. n° 23 "Réduction d'un programme d'optimisation globale des coûts et diminution du temps de calcul, J. Jeunet, décembre 1996
- D.R. n° 24 "Incertitude, vérifiabilité et observabilité : Une relecture de la théorie de l'agence", J. Thépot, janvier 1997
- D.R. n° 25 "Financement par augmentation de capital avec asymétrie d'information : l'apport du paiement du dividende en actions", C. Marie-Jeanne, février 1997
- D.R. n° 26 "Paiement du dividende en actions et théorie du signal", C. Marie-Jeanne, février 1997
- D.R. n° 27 "Risk aversion and the bid-ask spread", L. Eeckhoudt - P. Roger, avril 1997
- D.R. n° 28 "De l'utilité de la contrainte d'assurance dans les modèles à un risque et à deux risques", S. Spaeter, septembre 1997
- D.R. n° 29 "Robustness and cost-effectiveness of lot-sizing techniques under revised demand forecasts", J. Jeunet, juillet 1997
- D.R. n° 30 "Efficience du marché et comparaison de produits à l'aide des méthodes d'enveloppe (Data envelopment analysis)", S. Chabi, septembre 1997
- D.R. n° 31 "Qualités de la main-d'œuvre et subventions à l'emploi : Approche microéconomique", J. Calaza - P. Roger, février 1998
- D.R. n° 32 "Probabilité de défaut et spread de taux : Etude empirique du marché français", M. Merli - P. Roger, février 1998
- D.R. n° 33 "Confiance et Performance : La thèse de Fukuyama", J.Cl. Usunier - P. Roger, avril 1998
- D.R. n° 34 "Measuring the performance of lot-sizing techniques in uncertain environments", J. Jeunet - N. Jonard, janvier 1998
- D.R. n° 35 "Mobilité et décision de consommation : premiers résultats dans un cadre monopolistique", Ph. Lapp, octobre 1998
- D.R. n° 36 "Impact du paiement du dividende en actions sur le transfert de richesse et la dilution du bénéfice par action", C. Marie-Jeanne, octobre 1998
- D.R. n° 37 "Maximum resale-price-maintenance as Nash condition", J. Thépot, novembre 1998
- D.R. n° 38 "Properties of bid and ask prices in the rank dependent expected utility model", P. Roger, décembre 1998
- D.R. n° 39 "Sur la structure par termes des spreads de défaut des obligations », Maxime Merli / Patrick Roger, septembre 1998
- D.R. n° 40 "Le risque de défaut des obligations : un modèle de défaut temporaire de l'émetteur", Maxime Merli, octobre 1998
- D.R. n° 41 "The Economics of Doping in Sports", Nicolas Eber / Jacques Thépot, février 1999
- D.R. n° 42 "Solving large unconstrained multilevel lot-sizing problems using a hybrid genetic algorithm", Jully Jeunet, mars 1999
- D.R. n° 43 "Niveau général des taux et spreads de rendement", Maxime Merli, mars 1999



- D.R. n° 44 "Doping in Sport and Competition Design", Nicolas Eber / Jacques Thépot, septembre 1999
- D.R. n° 45 "Interactions dans les canaux de distribution", Jacques Thépot, novembre 1999
- D.R. n° 46 "What sort of balanced scorecard for hospital", Thierry Nobre, novembre 1999
- D.R. n° 47 "Le contrôle de gestion dans les PME", Thierry Nobre, mars 2000
- D.R. n° 48 "Stock timing using genetic algorithms", Jerzy Korczak – Patrick Roger, avril 2000
- D.R. n° 49 "On the long run risk in stocks : A west-side story", Patrick Roger, mai 2000
- D.R. n° 50 "Estimation des coûts de transaction sur un marché gouverné par les ordres : Le cas des composantes du CAC40", Laurent Deville, avril 2001
- D.R. n° 51 "Sur une mesure d'efficacité relative dans la théorie du portefeuille de Markowitz", Patrick Roger / Maxime Merli, septembre 2001
- D.R. n° 52 "Impact de l'introduction du tracker Master Share CAC 40 sur la relation de parité call-put", Laurent Deville, mars 2002
- D.R. n° 53 "Market-making, inventories and martingale pricing", Patrick Roger / Christian At / Laurent Flochel, mai 2002
- D.R. n° 54 "Tarification au coût complet en concurrence imparfaite", Jean-Luc Netzer / Jacques Thépot, juillet 2002
- D.R. n° 55 "Is time-diversification efficient for a loss averse investor ?", Patrick Roger, janvier 2003
- D.R. n° 56 "Dégradations de notations du leader et effets de contagion", Maxime Merli / Alain Schatt, avril 2003
- D.R. n° 57 "Subjective evaluation, ambiguity and relational contracts", Brigitte Godbillon, juillet 2003
- D.R. n° 58 "A View of the European Union as an Evolving Country Portfolio", Pierre-Guillaume Méon / Laurent Weill, juillet 2003
- D.R. n° 59 "Can Mergers in Europe Help Banks Hedge Against Macroeconomic Risk ?", Pierre-Guillaume Méon / Laurent Weill, septembre 2003
- D.R. n° 60 "Monetary policy in the presence of asymmetric wage indexation", Giuseppe Diana / Pierre-Guillaume Méon, juillet 2003
- D.R. n° 61 "Concurrence bancaire et taille des conventions de services", Corentine Le Roy, novembre 2003
- D.R. n° 62 "Le petit monde du CAC 40", Sylvie Chabi / Jérôme Maati
- D.R. n° 63 "Are Athletes Different ? An Experimental Study Based on the Ultimatum Game", Nicolas Eber / Marc Willinger
- D.R. n° 64 "Le rôle de l'environnement réglementaire, légal et institutionnel dans la défaillance des banques : Le cas des pays émergents", Christophe Godlewski, janvier 2004
- D.R. n° 65 "Etude de la cohérence des ratings de banques avec la probabilité de défaillance bancaire dans les pays émergents", Christophe Godlewski, Mars 2004
- D.R. n° 66 "Le comportement des étudiants sur le marché du téléphone mobile : Inertie, captivité ou fidélité ?", Corentine Le Roy, Mai 2004
- D.R. n° 67 "Insurance and Financial Hedging of Oil Pollution Risks", André Schmitt / Sandrine Spaeter, September, 2004

- D.R. n° 68 "On the Backwardness in Macroeconomic Performance of European Socialist Economies", Laurent Weill, September, 2004
- D.R. n° 69 "Majority voting with stochastic preferences : The whims of a committee are smaller than the whims of its members", Pierre-Guillaume Méon, September, 2004
- D.R. n° 70 "Modélisation de la prévision de défaillance de la banque : Une application aux banques des pays émergents", Christophe J. Godlewski, octobre 2004
- D.R. n° 71 "Can bankruptcy law discriminate between heterogeneous firms when information is incomplete ? The case of legal sanctions", Régis Blazy, october 2004
- D.R. n° 72 "La performance économique et financière des jeunes entreprises", Régis Blazy/Bertrand Chopard, octobre 2004
- D.R. n° 73 "Ex Post Efficiency of bankruptcy procedures : A general normative framework", Régis Blazy / Bertrand Chopard, novembre 2004
- D.R. n° 74 "Full cost pricing and organizational structure", Jacques Thépot, décembre 2004
- D.R. n° 75 "Prices as strategic substitutes in the Hotelling duopoly", Jacques Thépot, décembre 2004
- D.R. n° 76 "Réflexions sur l'extension récente de la statistique de prix et de production à la santé et à l'enseignement", Damien Broussolle, mars 2005
- D. R. n° 77 "Gestion du risque de crédit dans la banque : Information hard, information soft et manipulation ", Brigitte Godbillon-Camus / Christophe J. Godlewski
- D.R. n° 78 "Which Optimal Design For LLDAs", Marie Pfiffelmann
- D.R. n° 79 "Jensen and Meckling 30 years after : A game theoretic view", Jacques Thépot
- D.R. n° 80 "Organisation artistique et dépendance à l'égard des ressources", Odile Paulus, novembre 2006
- D.R. n° 81 "Does collateral help mitigate adverse selection ? A cross-country analysis", Laurent Weill –Christophe J. Godlewski, novembre 2006
- D.R. n° 82 "Why do banks ask for collateral and which ones ?", Régis Blazy - Laurent Weill, décembre 2006
- D.R. n° 83 "The peace of work agreement : The emergence and enforcement of a swiss labour market institution", D. Broussolle, janvier 2006.
- D.R. n° 84 "The new approach to international trade in services in view of services specificities : Economic and regulation issues", D. Broussolle, septembre 2006.
- D.R. n° 85 "Does the consciousness of the disposition effect increase the equity premium" ?, P. Roger, juin 2007
- D.R. n° 86 "Les déterminants de la décision de syndication bancaire en France", Ch. J. Godlewski
- D.R. n° 87 "Syndicated loans in emerging markets", Ch. J. Godlewski / L. Weill, mars 2007
- D.R. n° 88 "Hawks and doves in segmented markets : A formal approach to competitive aggressiveness", Claude d'Aspremont / R. Dos Santos Ferreira / J. Thépot, mai 2007
- D.R. n° 89 "On the optimality of the full cost pricing", J. Thépot, février 2007
- D.R. n° 90 "SME's main bank choice and organizational structure : Evidence from France", H. El Hajj Chehade / L. Vigneron, octobre 2007

- D.R. n° 91 “How to solve St Petersburg Paradox in Rank-Dependent Models” ?, M. Pfiffelmann, octobre 2007
- D.R. n° 92 “Full market opening in the postal services facing the social and territorial cohesion goal in France”, D. Broussolle, novembre 2007
- D.R. n° 2008-01 A behavioural Approach to financial puzzles, M.H. Broihanne, M. Merli, P. Roger, janvier 2008
- D.R. n° 2008-02 What drives the arrangement timetable of bank loan syndication ?, Ch. J. Godlewski, février 2008
- D.R. n° 2008-03 Financial intermediation and macroeconomic efficiency, Y. Kuhry, L. Weill, février 2008
- D.R. n° 2008-04 The effects of concentration on competition and efficiency : Some evidence from the french audit market, G. Broye, L. Weill, février 2008
- D.R. n° 2008-05 Does financial intermediation matter for macroeconomic efficiency?, P.G. Méon, L. Weill, février 2008
- D.R. n° 2008-06 Is corruption an efficient grease ?, P.G. Méon, L. Weill, février 2008
- D.R. n° 2008-07 Convergence in banking efficiency across european countries, L. Weill, février 2008
- D.R. n° 2008-08 Banking environment, agency costs, and loan syndication : A cross-country analysis, Ch. J. Godlewski, mars 2008
- D.R. n° 2008-09 Are French individual investors reluctant to realize their losses ?, Sh. Boolell-Gunesh / M.H. Broihanne / M. Merli, avril 2008
- D.R. n° 2008-10 Collateral and adverse selection in transition countries, Ch. J. Godlewski / L. Weill, avril 2008
- D.R. n° 2008-11 How many banks does it take to lend ? Empirical evidence from Europe, Ch. J. Godlewski, avril 2008.
- D.R. n° 2008-12 Un portrait de l’investisseur individuel français, Sh. Boolell-Gunesh, avril 2008
- D.R. n° 2008-13 La déclaration de mission, une revue de la littérature, Odile Paulus, juin 2008
- D.R. n° 2008-14 Performance et risque des entreprises appartenant à des groupes de PME, Anaïs Hamelin, juin 2008
- D.R. n° 2008-15 Are private banks more efficient than public banks ? Evidence from Russia, Alexei Karas / Koen Schoors / Laurent Weill, septembre 2008
- D.R. n° 2008-16 Capital protected notes for loss averse investors : A counterintuitive result, Patrick Roger, septembre 2008
- D.R. n° 2008-17 Mixed risk aversion and preference for risk disaggregation, Patrick Roger, octobre 2008
- D.R. n° 2008-18 Que peut-on attendre de la directive services ?, Damien Broussolle, octobre 2008
- D.R. n° 2008-19 Bank competition and collateral : Theory and Evidence, Christa Hainz / Laurent Weill / Christophe J. Godlewski, octobre 2008
- D.R. n° 2008-20 Duration of syndication process and syndicate organization, Ch. J. Godlewski, novembre 2008
- D.R. n° 2008-21 How corruption affects bank lending in Russia, L. Weill, novembre 2008
- D.R. n° 2008-22 On several economic consequences of the full market opening in the postal service in the European Union, D. Broussolle, novembre 2008.

- D.R. n° 2009-01 Asymmetric Information and Loan Spreads in Russia: Evidence from Syndicated Loans, Z. Fungacova, C.J. Godlewski, L. Weill
- D.R. n° 2009-02 Do Islamic Banks Have Greater Market Power ?, L. Weill
- D.R. n° 2009-03 CEO Compensation: Too Much is not Enough!, N. Couderc & L. Weill
- D.R. n° 2009-04 La cannibalisation des produits à prix aléatoires : L'Euromillions a-t-il tué le loto français?, P. Roger & S. Chabi
- D.R. n° 2009-05 The demand for Euromillions lottery tickets: An international comparison, P. Roger
- D.R. n° 2009-06 Concentration in corporate bank loans What do we learn from European comparisons?, C.J. Godlewski & Y. Ziane
- D.R. n° 2009-07 Le mariage efficace de l'épargne et du jeu : une approche historique, M. Pfiffelmann
- D.R. n° 2009-08 Testing alternative theories of financial decision making: an experimental study with lottery bonds, P. Roger
- D.R. n° 2009-09 Does Corruption Hamper Bank Lending? Macro and Micro Evidence, L. Weill
- D.R. n° 2009-10 La Théorie Comportementale du Portefeuille et l'Equilibre du Marché, O. Bourachnikova
- D.R. n° 2009-11 Déformation des Probabilités Objectives et la Théorie Comportementale du Portefeuille, O. Bourachnikova
- D.R. n° 2009-12 La Théorie Comportementale du Portefeuille vs. le modèle moyenne – variance. Étude empirique, O. Bourachnikova
- D.R. n° 2009-13 Symmetric vs. Downside Risk: Does It Matter for Portfolio Choice? O. Bourachnikova & N. Yusupov
- D.R. n° 2009-14 Negative Agency Costs, J. Thépot
- D.R. n° 2010-01 Does family control of small business lead to under exploitation of their financial growth potential? Evidence of the existence of conservative growth behavior in family controlled French SMEs, A. Hamelin
- D.R. n° 2010-02 Better borrowers, fewer banks?, C.J. Godlewski & F. Lobe & J.-C. Statnik & Y. Ziane
- D.R. n° 2010-03 Responsabilité sociale de l'entreprise et théorie de l'organisation, J. Thépot